



Centre d'Information et de Documentation – Maison des Associations Humanitaires de Touraine



le CID-MAHT est un centre

Tours, le 1er janvier 2014

Assemblée Générale 2014 renouvellement du tiers du CA

Le CA élu lors de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2013 se composait de :

Catherine Lison-Croze	Cécile Wallis
Françoise Vénier	Georges Mougel
Georges Rondeau	Marc Sam-Giao
Marie Teinturier	Marie-Claude Bolzon
Mauricette Brulé	Michèle Letanneux
Roberto Martinez	Tiffany Descormier

Par ordre alphabétique des prénoms

Les Statuts précisent, Article 7.1 : Constitution : *L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans et renouvelable par tiers chaque année...*

Ce lundi 30 décembre, Georges Rondeau, Alain Le Grill et Georges Mougel ont procédé à un tirage au sort, en s'appuyant sur les nombres aléatoires, classés par ordre croissant :

Cécile Wallis	0,092543942	Georges Rondeau	49,39105376
Marie-Claude Bolzon	16,60250433	Mauricette Brulé	54,44734909
Tiffany Descormier	38,05752696	Catherine Lison-Croze	59,0209059
Marc Sam-Giao	42,02387501	Marie Teinturier	83,30305229
Georges Mougel	45,13448463	Françoise Vénier	90,01181014
Michèle Letanneux	49,22860138	Roberto Martinez	92,45042238

En conséquence nous vous proposons de renouveler le mandat des quatre premiers de la liste, à savoir : Cécile Wallis, Marie-Claude Bolzon, Tiffany Descormier, Marc Sam-Giao.

En 2015 ce sera le tour de Georges Mougel, Michèle Letanneux, Georges Rondeau, Mauricette Brulé.

Enfin en 2016 le dernier tiers, Catherine Lison-Croze, Marie Teinturier, Françoise Vénier, Roberto Martinez sera renouvelé.

Il n'y a pas de limitation de mandats dans le temps, un **administrateur sortant peut se représenter**.

Nous savons tous que les bonnes volontés ne sont pas légions... :

- aussi un **administrateur sortant doit se représenter** si ses activités le lui permettent, et s'il perçoit être utile à l'association, nous en sommes persuadés ;
- de nouvelles candidatures seront bien venues aussi, le CA peut-être élargi.

Voilà pourquoi vous trouverez annexée à ce document, une feuille servant :

- dans sa partie supérieure à donner procuration,
- dans sa partie inférieure à faire acte de candidature au Conseil d'Administration.

Merci de la retourner avant le 11 janvier